



Les délais de procédure actuels induits par l'encombrement des tribunaux ou les saisines des commissions de surendettement engendrent des dettes locatives de plus en plus importantes.

Pour beaucoup, le non-paiement du loyer entraîne automatiquement la résolution du bail et la sortie quasi-immédiate du locataire.

Or, il faut avoir été confronté à de nombreux mois impayés, un étalement de la dette pouvant aller jusqu'à 3 ans (décision unilatérale du juge), un effacement de la dette locative (par la commission de surendettement) et le maintien du locataire débiteur dans les lieux pour appréhender à sa juste valeur la garantie des loyers impayés.

Vous constaterez alors, que cette sécurité d'un revenu locatif **quelle que soit la durée de l'impayé**, avec la prise en charge des frais d'huissier et d'avocat de cette longue procédure, est sans commune mesure avec le règlement d'une vingtaine d'euros mensuels que constituent la cotisation d'assurance.

Pour plus d'information et souscrire, contactez notre agence :

SAA :
**Une gamme de contrats
et de services dédiés
aux professionnels de l'immobilier.**

- Garantie des loyers impayés
- Responsabilité civile professionnelle
- Dommages- ouvrage
- Latino romano civis etc.....

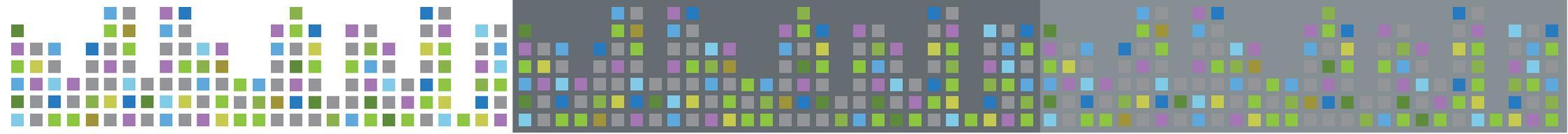


SAA - 26 avenue de Suffren - 75015 Paris - 672 011 293 R.C.S. PARIS

Interdum vulgus rectum videt, est ubi peccat. Si veteres ita miratur laudatque poetas, ut nihil anteferat, nihil illis comparet, errat. Si quaedam nimis antiquae, si peraeque dure dicere credit eos, ignave multa fatetur, et sapit et mecum facit et iova iudicat aequo. Noe quidem insector delendave carmina Livi esse reor, memini quae plagosum Quid, qui deperit minor uno mense vel anno, inter quos referendus erit. Veteresne poetas, an quos et praesens et postera respuat aetas. Interdum



Pour sécuriser
vos revenus locatifs
**toutes les garanties
ne se valent pas !**



LES GARANTIES CONTRE LES IMPAYES LOCATIFS



| | VISALE | UN GARANT | NOTRE CONTRAT |
|---|---|---|---|
| Dispositif | Action logement Caution de l'état | personne physique (si possible parent) | Garantie de Loyers Impayés (Compagnie MMA ASSURANCE) |
| GArAntie à l'entrée DAns les lieux | oui | oui | ✓ OUI |
| GArAntie Des bAux en Cours | non | non | ✓ OUI |
| loyers et ChArGes impAyés | oui | oui | ✓ OUI |
| Durée D'inDemnisAtion | 3 ans | 3 ou 6 ans | ✓ Pas de plafond jusqu'à restitution du bien |
| montAnt De l'inDemnisAtion | 36 mois de loyers + charges à compter de l'entrée dans les lieux* (loyer 1300 € ou 1500 € max) | sous réserve de la solvabilité du garant | ✓ Illimitée* |
| si effACement De lA Dette pAr Commission De surenDettement | non pris en charge | non pris en charge | ✓ Pris en charge |
| frAis De proCédure (≈ 4500) | pris en charge si procédure contre le locataire | non pris en charge | ✓ Pris en charge |
| DétériorAtions immobilières | non | non | ✓ OUI |
| Coût | GrAtuit | GrAtuit | ✓ Pourcentage sur le loyer + charges |

*Exemple : si le locataire tombe en impayé au bout de 24 mois, l'indemnisation est limitée à 12 mois.

*Notre garantie est la seule qui vous assure une indemnisation illimitée sans durée, ni plafond.

